

LE JOUR, 1946
20 AVRIL 1946

UN SUJET DE DISCORDE : LA CONSTITUTION FRANCAISE

La Constitution de la France est toujours dans la balance. Il y a quelques jours il pouvait sembler que sur les grandes lignes un accord se ferait. Aujourd'hui, les choses changent. Entre les communistes et les socialistes ensemble et les autres, le conflit s'accuse et le fossé se creuse. Ce « régime d'assemblée » que les partis de droite redoutent pour la France, ils le redoutent légitimement. Qu'une assemblée révolutionnaire aussi illustre que la Convention, par exemple, ait gouverné trois ans à partir de septembre 1792, elle n'a pu le faire qu'en coupant des têtes. Normalement, nulle part le pouvoir exécutif ne peut être exercé impunément par la foule. Une assemblée, c'est une foule. Avec tous les contrôles et toutes les collaborations possibles, il faut un homme responsable et disposant du pouvoir dans l'Etat. Mais les partis de gauche, eux, veulent un chef de l'Etat qui ne soit à peu près qu'une ombre...

Une parenthèse : les mots « régime d'assemblée » n'ont pas en France le sens que nous leur donnons au Liban. Ici, régime d'assemblée veut dire simplement qu'il ne saurait y avoir, sans dommage pour le Liban, un gouvernement qui se suffise sans une assemblée ; cela parce que nous sommes un pays de minorités additionnées qui se réclament de plus en plus de l'étiquette confessionnelle quand elles n'ont pas des laïcs pour représentants.

En France, « régime d'assemblée » signifie : une assemblée qui gouverne. C'est par crainte de cela que 264 députés constituants ont voté contre 289 quand il s'est agi notamment du mode d'élection et des pouvoirs du président de la république. Si la nouvelle Constitution de la France n'était adoptée qu'à quelques voix de majorité et par les communistes et les socialistes seuls, elle risquerait de tomber devant la nation et d'orienter le referendum du 5 mai contre elle. Ce serait extrêmement grave.

M. Félix Gouin l'a dit avec raison : **« Reconduire le provisoire c'est vouloir bâtir sur le sable... » et d'autre part la France « a soif d'ordre »...**

Depuis l'avènement de la Constituante, depuis que la composition hétérogène de cette assemblée a conduit aux gouvernements tripartites qui sont le contraire d'un gouvernement fort, nous suivons avec appréhension l'évolution de la machine politique française. Il est évident, depuis des semaines, qu'il y a trop de contradictions et de contraintes dans les positions des partis, pour qu'une Constitution équilibrée et durable et une politique cohérente puissent sortir de là.

Néanmoins, dans le moment présent, il est encore préférable que cette Constitution soit faite vaille que vaille plutôt qu'elle ne soit pas faite du tout, et que, fabriquée contre le goût naturel de la majorité des Français et contre le génie même de la France, elle s'écroule devant le suffrage populaire.

C'est le danger de cette éventualité qui fera réfléchir. Mais le temps court. La France doit aller aux urnes le 5 mai puis, de nouveau, le 2 juin. Qui sait si quelque compromise ne sortira pas encore d'ici là de quelque ingénieuse et fertile cervelle...